



Le Chef
du département fédéral
des
Affaires étrangères.

Berne, le 14 octobre 1892.

Urgent

18
Okt. 92.

Monsieur le Ministre,

Aujourd'hui, le Conseil fédéral s'est occupé de la situation en France au ^{point de vue} ~~objet~~ de notre arrangement commercial. Il lui a paru résulter de l'ensemble des informations reçues que la Commission des Douanes de la Chambre des députés et peut-être la Chambre elle-même seraient incitées à renvoyer au Gouvernement le projet de loi apportant ^{au} ~~des~~ réductions au tarif minimum dans le but d'ouvrir avec nous de nouvelles négociations sur tels ou tels articles de ce tarif. Ce serait, dans la pensée de ceux qui nourrissent cette intention, un moyen de sortir d'embaras, momentanément du moins. On compte

peut-être que ces
négociations
pourraient
avoir pour
effet de
nous faire
renoncer
à une partie
de nos
réclamations.

Mes collègues et moi sommes d'avis qu'il y a lieu de dissiper sans retard cette illusion, qui ne pourrait avoir que de fâcheuses conséquences. Les réductions sur lesquelles on est tombé d'accord de part et d'autre, aussi bien en ce qui concerne le tarif français que le tarif suisse, constituent pour nous, comme nous l'avons toujours dit, un ensemble dont toutes les parties se tiennent

Monsieur Lardy,
Ministre de Suisse,
en séjour à Châtillon



et qui est ~~ce~~ ^{du reste} intimement lié à l'arrangement lui-même et aux conventions annexes.

Nous estimons être arrivés, dans les laborieuses négociations de ce printemps, à des limites que nous ne pouvons dépasser si l'arrangement doit rester acceptable pour la Suisse. Comme il est aisé de prévoir que des négociations nouvelles ne porteraient pas sur des points entièrement secondaires, qui alors auraient aussi peu d'importance pour la France que pour nous, mais sur des points intéressant au premier chef nos principales industries, il ne nous serait pas possible de donner les mains aux modifications qu'on nous proposerait, en sorte que d'avance on peut dire que les négociations n'aboutiraient pas.

Vous connaissez aussi bien que nous, Monsieur le Ministre, le sentiment général qui règne en Suisse. Vous savez qu'on y est très désireux d'une entente avec la France, mais qu'on est non moins résolu à ne pas laisser se prolonger la situation actuelle, dont le déshavantage pour nous est trop ^{réel} ~~considérable~~.

et notre
agriculture

L'arrangement du 23 juillet est loin de nous donner satisfaction ; il est évidemment beaucoup plus à l'avantage de la France qu'au nôtre, et on n'est disposé à l'accepter ^{ici} que pour éviter une rupture fâcheuse. Aussi ne comprendrait-on pas que le Conseil fédéral fût consenti à laisser remettre en discussion le minimum de concessions qui nous ont été faites.

Voilà ce qu'il nous paraît nécessaire de ne pas laisser ignorer à M. Ribot dans ce moment décisif. Sans doute il ne nous appartient pas d'indiquer aux membres du gouvernement français qui ont montré, par la signature de l'arrangement, leur sincère désir de tenir compte de nos justes réclamations, la marche qu'ils ont à suivre pour assurer le succès de notre œuvre commune. En consentant à la méthode qu'ils nous ont proposée, nous avons eu confiance dans leur savoir-faire et dans leur fermeté. ~~En cet~~ Nous continuons à espérer ^{que cette confiance sera justifiée} qu'en pilotes habiles, ils conduiront la ~~barque à bon port~~, mais comme nous avons partie liée avec eux, nous avons le devoir de leur signaler l'écueil sur lequel tout viendrait échouer,

de doute à avoir sur ce point,

En conséquence, il n'y a pas le renvoi du projet de loi français pour nouvelles négociations équivaudrait pour nous à un échec pur et simple de l'entente.

~~Entente qui n'est même l'entente~~
~~qu'il est en fait une note d'entente~~
~~als Verhandlung~~

Ces justifications tardent.

~~Si l'on~~ c'est à dire l'impossibilité où nous serions d'apporter à l'arrangement les remaniements qu'on aurait en vue.

Un autre point sur lequel il ne peut non plus y avoir de doute, c'est qu'au cas où l'entente échouerait, la Suisse ne pourrait faire autrement, après ses déclarations répétées, que de riposter au tant minimum par tous les moyens qu'elle jugerait propres à atteindre le commerce français, utiles comme protestation contre le traitement dont son commerce est l'objet en France. Le Conseil fédéral a chargé aujourd'hui le Département des péages de lui présenter des propositions éventuelles à cet effet, mais il a en même temps décidé de garder secrète cette résolution, ~~pour ne pas~~ ^{ne veulent} fournir aux protectionnistes français le prétexte d'une menace de notre part pour faire rejeter l'arrangement. On aura beau nous couvrir de fleurs à Paris et chercher à adoucir ou à colorer un rejet. Ici nous ne regarderons qu'au résultat effectif, et nous agirons en conséquence.

Le Conseil fédéral vous invite à faire connaître ^{la plus tôt possible} sa manière à M. Ribot dans la de voir

Jeune que nous jugerons les plus appropriées et qui aboutit, cela sans dire, être aussi amicales que possible. Nous aurons bien pour faire rapport sur votre demande.

Chapuis, Ch. de Ch. etc.

P.S. Après la séance, j'ai reçu de M. Ripstein la lettre dont il s'agit copie. Elle n'a pas influé sur nos décisions, mais elle semble ne